

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 57 (1906)
Heft: 4

Artikel: Peuplements purs d'épicéas
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785161>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

57^me ANNÉE

AVRIL 1906

N^o 4

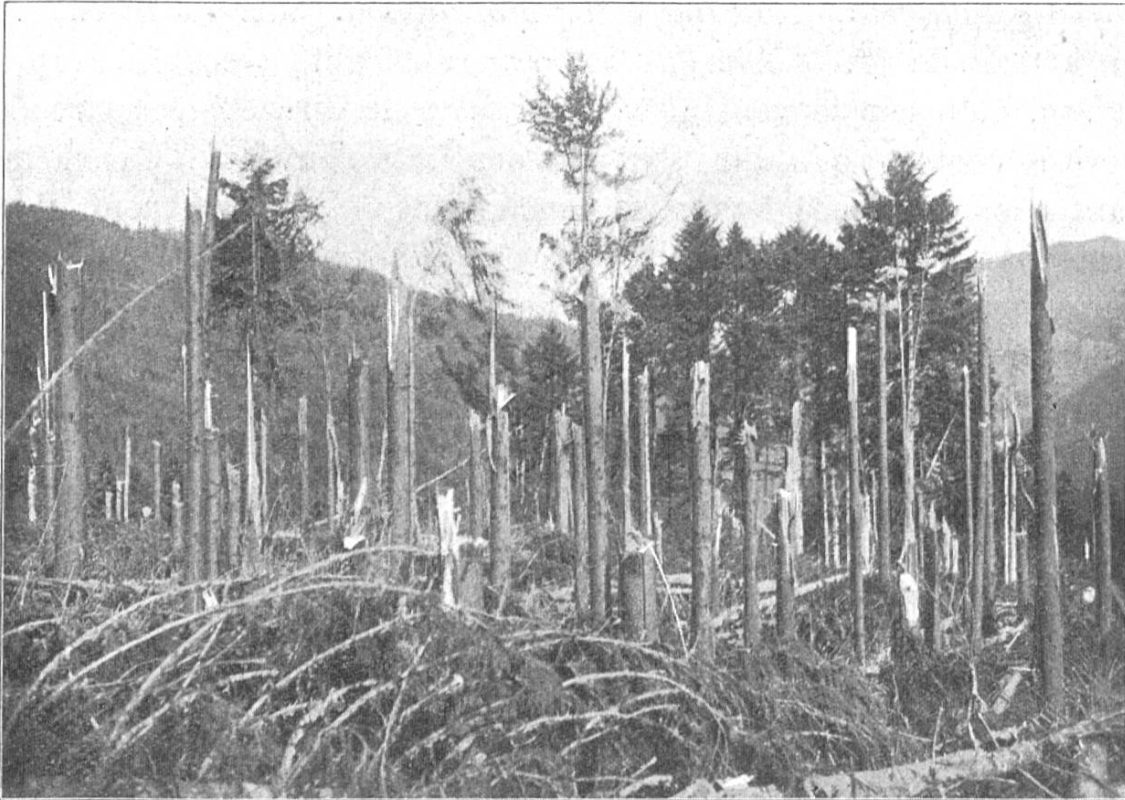
Peuplements purs d'épicéas.

La *Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen* publiait récemment un article de M. le Dr. Fankhauser rappelant, avec beaucoup de raison, qu'il est souvent aussi nécessaire de dire et de redire des vérités connues que d'insister sur des faits nouveaux. Car, hélas, tant que les mêmes fautes se commettent et se perpétuent, il ne reste pas autre chose à faire que de rendre attentif à leurs suites certaines. Ceci s'applique en particulier à la création des peuplements purs ou presque purs de l'épicéa. Depuis de nombreuses années, les forestiers suisses insistent sur les dangers inhérents à ce mode de faire; et, cependant, l'année dernière encore on a mis à demeure, avec l'aide des subsides fédéraux, plus de 13 millions d'épicéas, alors qu'on plantait cinq fois moins de sapins blancs et quatre fois moins de hêtres. Il y a 10 ans, soit en 1894, le mal était encore pire, puisque, dans la zone fédérale d'alors, on plantait plus de 12 épicéas pour 1 sapin.

Or, ce mélange déjà défectueux le devient encore davantage avec le temps. Dans la plupart des stations, à l'exception des terrains calcaires dans lesquels le hêtre marche de pair avec l'épicéa, le sapin blanc et le hêtre sont bientôt devancés par celui-ci, qui finit par les décimer. Si donc nous voulons sauver le mélange constitué à l'origine, nous devons faire intervenir les coupes d'amélioration, nettoiements et éclaircies pour dégager les hêtres et les sapins et leur permettre de partir en hauteur. On cherche souvent à parer à ce danger en créant le mélange par groupes ou par bouquets; malheureusement ceux-ci sont généralement de trop petite dimension pour résister à l'envahissement de l'épicéa. En effet, sur 7000 plants mis à demeure, 600 à 800 à peine, c'est-à-dire 1 sur 10, atteignent le terme de leur exploitabilité normale, ensorte que des groupes de 40 à 50

sapins et hêtres seront grandement exposés à disparaître avec le temps.

Nous connaissons les dangers de toute nature auxquels les peuplements purs d'épicéa sont exposés dans la région des collines ou de la plaine. Chaque année, des désastres atteignent ces massifs et il serait difficile de dire lesquels sont les plus redoutables, puisqu'ils alternent pour ainsi dire entre eux, sans autre régularité que celle de leur apparition continue.



Chablis d'épicéas, dans l'inspection de Rothau ; cette surface renferme des hêtres et des sapins, restés indemnes.

L'année dernière, nous avons eu surtout à enregistrer les dommages occasionnés par les vents. Nos lecteurs se souviennent encore de l'ouragan du 22 août, dont certaines contrées de la Suisse eurent particulièrement à souffrir et qui jeta à terre des peuplements entiers d'épicéas, à partir de l'âge moyen.

Ce fut aussi le cas ailleurs, ainsi en Alsace. Nous reproduisons ici des vues prises dans l'inspection de Rothau et qui pourront donner une idée de l'étendue du désastre. Un véritable cyclone vint s'abattre le 10 août, entre 8 et 9 heures du soir, sur la région de Rothau et, en quelques minutes, il s'ouvrit une trouée

de 200 m de large environ, allant du sud-ouest au nord-est et passant en ligne droite par dessus monts et vaux. Le peuplement photographié se compose d'épicéas âgés de 70 ans. Les tiges ont été brisées au-dessus du sol, à une hauteur variant entre 4 et 10 mètres; très peu de plantes ont été déracinées. Presque tous les résineux ont été brisés, alors que quelques feuillus restaient encore debout, disséminés ici et là sur la surface atteinte. L'abatis photographié comprend environ 6000 m³, dont une faible partie seulement pourront être utilisés comme bois d'œuvre.

M. le Dr. Fankhauser relève deux faits pour terminer; les hêtres et les sapins blancs, quoique faiblement représentés dans le massif, ont pu résister en partie à la violence du vent qui brisait les épicéas: n'est-ce pas une preuve de la plus grande résistance résultant du mélange des essences! Puis un second point, la plupart des tiges, avons-nous dit, ont été brisées et non déracinées. Cependant, on le sait, les racines de l'épicéa sont traçantes, ensorte que, dans les peuplements serrés et uniformes, cette essence est beaucoup exposée à être couchée par le vent. Si, par conséquent, la plante se brise, comme c'est le cas ici, cela provient évidemment de la mauvaise qualité du bois. Lorsque l'épicéa prospère à découvert, son accroissement en hauteur devient considérable, jusqu'à l'âge du perchis surtout; son bois reste poreux, léger et peu résistant. Ne nous y trompons pas, ces peuplements dont l'accroissement nous surprend aujourd'hui, portent bien souvent en eux le germe d'une déchéance prématurée. La forêt d'essences mélangées et d'âges mêlés est seule capable de nous fournir les rendements les plus élevés et de résister victorieusement aux nombreux dangers qui, sans cesse, menacent leur existence.



Réorganisation du service forestier bernois.

Dans une causerie précédente,¹ nous avons pris à partie certains articles de la nouvelle loi forestière bernoise, dont le texte semblait recéler les „sous-forestiers“, tendance nouvelle, disions-nous, qui, si elle existe vraiment dans l'esprit du législateur, nous paraît contraire aux intérêts de l'économie forestière de ce canton.

¹ Voir à ce sujet: Journal forestier suisse, août et décembre 1905.